

PROCEDURE EN CAS D'ACCIDENT SURVENU SUR UNE EPREUVE INSCRITE AU CALENDRIER OFFICIEL

- 1 / Signaler l'accident au juge de course qui devra le noter sur son rapport de course
- 2 / Prévenir l'Organisateur
- 3 / La personne accidentée doit remplir le formulaire de déclaration d'accident
disponible sur le site de la Fédération et fourni par l'organisateur.
- 4 / Suivre la procédure indiquée sur les consignes MAIF obligatoirement affichées, et
disponibles sur le site de la Fédération
- 5 / Prévenir les représentants de la FSLC :

Véronique Audejean : vero.audejean@wanadoo.fr

Bertrand Jacquet jacquetbert@yahoo.fr

- 6 / Renvoyer le formulaire à : FSLC 225, rue des Arpents
76160 St Jacques sur Darnétal